

Compte rendu du Conseil Portuaire du 23/11/2018

Port de Saint Vaast La Hougue

Rédacteurs : G. COURTAY, L. POIROT

1. Présents :

13 votants présents sur 15 membres.

Le président du CP (élu CD - 1voix)

Le représentant du CA de la SPL (élu CD - 1 voix)

Le représentant de la Municipalité (adjoint au maire - 1 voix)

Le représentant des salariés de la SPL (salarié CD - 1 voix) + 1 suppléant

Le représentant de l'Agence Portuaire du Département (salarié CD - 1voix)

Les représentants de l'activité « Pêche » (3 voix – ce qui est rare)

Le représentant des associations (1 voix)

Les représentants de l'activité « Plaisance » (4 voix) + 2 suppléants

Les représentants de l'activité « plaisance » étant les membres élus par le CLUPPP

Une nouvelle personne assiste à ce conseil, il s'agit de Mr Eric Jacob, le responsable de Tatihou depuis le 1^{er} oct 2018. Cette personne sera désignée membre du conseil par le Conseil Départemental d'ici le prochain conseil portuaire.

Mr Menguy suppléant CLUPP a quitté le port, l'Agence Portuaire doit procéder à son remplacement qui doit être la 9^{ème} personne sur la liste des résultats des élections du CLUPP de Novembre 2015 – Action -

2. Ouverture de la séance :

16h 05 Francis LANELEE (pêcheur) note que l'heure de ce conseil est favorable à la participation des pêcheurs.

3. Approbation du Compte Rendu du Conseil Portuaire 25 Avril 2018 :

L'AUPPSV a transmis ses commentaires courant Septembre, mais la grille indiquant l'emplacement des corrections à effectuer n'a pas été jointe au CR. M. POIROT demande donc que ce document y soit joint afin d'assurer une meilleure compréhension des corrections.

M. MORIN indique que le nécessaire sera fait.

Dans ce contexte, le CR est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation du rapport d'activité partiel :

Parole est donnée à M. LETESSIER représentant de l'Agence Portuaire.

Les chiffres présentés sont mis à jour au 31/10 (le rapport transmis est au 30/09)

Fréquentation	2017	2018 (10 mois)
Bateaux visiteurs	2023	2042
Nuitées	4990	5092

Augmentation faible en regard de la météo exceptionnelle de la saison.

40 contrats d'utilisation des cales ont été conclus dont :

contrats	hebdomadaire	mensuel	annuel
nombre	7	12	21

2018 est l'année de mise en place du système d'abonnement payable sur le site internet du Port

En 2019, la SPL annonce qu'elle sera intransigeante sur le paiement des droits suite à contrôle vidéo.

Les pêcheurs faisant remarquer que l'absence de morues a limité la fréquentation cet automne.

Location de vélos :

La SPL a mis en place, courant juillet, une location de vélos, 2 types étaient proposés, standard à 29€/j et électrique à 39€/j. Cette activité a fonctionné du 15/07 au 30/09, représentant au global 67 jours de location (durées proposées - demie journée – journée – 3 jours)

Ceci était porté par un prestataire, sans marge pour la SPL

Devant le succès de cette opération, la SPL reconduira cette activité sur une plus longue durée, l'an prochain.

TRAVAUX 2018

Récapitulatif des travaux réalisés :

- 18 places de stationnement véhicules + remorques réalisées
- Tranche 2 de peinture des pieux - fin
- travaux dans le cadre du dragage avec
 - levées topographique des parcelles pour création des bassins de décantation (4 bassins),
 - Suivi par une tierce partie des volumes extraits du port, suivi environnemental,
 - raclage à la pelle mécanique des fonds près du quai côté ville (marché de 13k€, facture réelle de 46 k€ pour 770 T de matériaux remontés, volume remonté supérieur au prévu nécessitant plus de navettes de camions). La SPL présente des photos de cette opération réalisée sur 10 jours vers la mi novembre. L'objectif était de limiter les macro-déchets qui bloqueront le couteau du système d'aspiration de la drague (et donc de limiter les arrêts de chantier à venir). Avec dépôt pour tri sur LESTRE, orientation des ferrailles vers la valorisation, pierres vers déchets de classe 3 vers Carentan. (parmi les macro-déchets, extincteurs, pompes à graisse, pièces de dragues, ancres, pneus, pierres remontées dans les filets des pêcheurs,...)

Plainte des pêcheurs relative à l'état de propreté des quais après cette opération, l'entreprise BEAUSSIRE avait en charge le nettoyage, il n'a pas toujours été réalisé rapidement et les pêcheurs l'on fait en partie !

Présentation SPL des dispositions des travaux de dragage :

La SPL a fait un communiqué de presse.

Des plans et informations sont affichés en capitainerie.

La Sté. Merceron travaille actuellement sur un port de Noirmoutier, la drague sera acheminée vers St Vaast ensuite.

La préparation des conduites est quasi terminée. Celle des bassins se terminera fin décembre. Prévision actuelle de début du dragage vers le 21/01/2019.

L'autorisation permet de travailler jusqu'à mi mai 2019. Elle porte sur un volume de sédiments de 33.000 m³ soit de l'ordre de 25.000 m³ de sédiments secs, qui seront entraînés vers les bassins de décantation par 132.000 m³ d'eau. Eaux claires rejetées par clapage au niveau des portes du Pont de Saire lors des marées descendantes. (ce qui représente une longueur de conduite de 2900 m)

Côté port la conduite sera disposée le long du quai, à la limite de la zone de stationnement, côté mer, en laissant libre toute la partie en pierre.

Vive contestation des pêcheurs pour la gêne que cela occasionnera lors des manutentions et les risques associés pour cette conduite. En 2002, la conduite était dans le port avec d'autres difficultés (l'air aspiré entre 2 tranches de dragage fait remonter la conduite), la SPL indique que la disposition de la conduite en bas de quai sur flotteurs éloignerait les bateaux de pêche de 80 cm du quai ce qui ne paraît pas satisfaisant.

Un chenal (porte) est prévu pour que les navires passent au dessus de la conduite. Les pêcheurs indiquent que par absence de profondeur suffisante, les quilles risquaient de détériorer la conduite.

Devant ce manque de concertation manifeste, la SPL convient qu'une réunion avec les pêcheurs et la Sté Merceron est nécessaire pour échanger et prendre les moins mauvaises dispositions sachant que le dragage ne peut se réaliser sans gêne. -Action SPL-

TRAVAUX 2019 :

Les bandes de roulage de l'élévateur sur le terre plein sont dégradés en proximité de rive. Une réfection par décaissement et mise en place de poutrelle béton dans le sol sont programmés pour un montant de l'ordre de 18 k€.

Les des pêcheurs, à qui la SPL a fait contracter des AOT 2018/2022 pour la vente directe sur le quai, souhaitent que celle ci envisage la réalisation de 2 points de vente en dur sur le quai (projet d'un montant à 30 k€). Pas de descriptif disponible à ce stade de la réflexion.

5. Tarifs 2019

Suite à notre questionnement relatif à la formule appliquée pour la réévaluation des tarifs, il nous est répondu que le port de St Vaast est resté sous la convention de création de la SPL (St Vaast + Port-Bail) de 2014 ; Seul Barfleur est géré selon la nouvelle concession de 2018.

En conséquence, pour St Vaast les tarifs sont indexés sur l'indice INSEE. (+1,98%)

Ceci s'applique au stationnement sur le plan d'eau, à la zone technique et aux compléments électricité. Le grutage augmente de 1,9 %.

Les tarifs « douches et cales » sont inchangés. Mise en place d'un nouveau tarif journalier pour les utilisateurs occasionnels des cales (8€).

A noter que le forfait cale, suite à des demandes d'usagers, fonctionne à date anniversaire (validité sur la période contractée à partir de la date de payement – jour, semaine, mois, année)

Nous faisons remarquer que les tarifs augmentent plus vite que les revenus des usagers, (notamment beaucoup de retraités) il s'agit d'être conscient de la baisse d'attractivité du port de St Vaast (ratio tarif/qualité de service en diminution) !

De plus, avec le résultat proposé au budget 2019 (voir paragraphe suivant), il est inadmissible pour les plaisanciers d'accepter une augmentation générant des bénéfices sur lesquels la SPL sera imposable à la hauteur de 30%. Il y a une incohérence entre le budget 2019 et les tarifs proposés !

Le vote de l'augmentation des tarifs (réalisé -à notre demande- suite à la présentation et échange sur le budget) est acquis par 9 voix pour, et 4 voix contre (les plaisanciers).

6. Budget

Présentation SPL : Atterrissage 2018 et prévisionnel 2019.

Avant la projection de ces 2 bilans, nous faisons remarquer que les documents détaillés relatifs à ces 2 présentations n'ont pas été transmis aux membres du Conseil Portuaire tel que le prévoit les articles R54314-22 et 23 du Code des Transports

Suite à l'intervention de M. LETESSIER annonçant que la mise à disposition des documents n'est pas obligatoire, M. POIROT fait lecture des articles en précisant qu'ils doivent être mis à disposition 8 jours avant le Conseil Portuaire. Cet état de fait constitue un vice de forme.

Pour le prévisionnel, seul un récapitulatif synthétique a été transmis.

Après discussion avec M. MORIN, M. LEMAIGNEN a poursuivi sa présentation et nous avons tenté de noter quelques chiffres.

Par rapport au prévisionnel 2018, la différence majeure depuis avril est le report des principales dépenses du dragage sur 2019 (et la sortie des provisions associées).

Le budget 2019 fait débat :

- A la place d'un résultat positif de 2019 présenté de 131 k€, pourquoi ne pas avoir prévu une provision pour risques plus importante et en particulier pour le dragage, puisque, comme M. LEMAIGNEN venait de l'annoncer, il s'avère qu'il y aura des dépassements de coûts prévus ?
- Pourquoi ne pas provisionner :
 - pour la maintenance des digues et quais ?
 - pour l'aménagement de l'avant port (sujet débattu en avril) ?

En cohérence avec ce résultat positif, il serait logique de ne pas augmenter les tarifs voir de les baisser !

Ces commentaires sont entendus par la SPL.

Vote du budget 2019 : 9 voix pour, 3 voix contre (plaisanciers) et 1 abstention (plaisanciers).

7. Questions diverses

Le Comptoir Culturel :

Le Département avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Municipalité de St Vaast s'associent dans un projet de création d'un ensemble regroupant accueil Tatihou, office du tourisme et école de voile représentant un investissement global de 3,4 M€. Cet ensemble sera implanté sur le domaine portuaire.

Nous demandons une présentation de ce projet.

Après un flottement entre Département (M. MORIN), Port (M. LEMAIGNEN), Municipalité (J. LEPETIT), M. AUGER prend la parole et explique :

Le choix des architectes retenus a été voté hier (la municipalité a une voix dans ce projet mené en fait par les services du Département -culture et tourisme).

Après la proposition d'emplacement suggérée par la ville (zone de la Marina), le Département a retenu une implantation dans la zone actuelle d'accès au port (devant l'élévateur, à la place du manège et à droite et à gauche de l'accès à la zone technique)

Bâtiments sur 2 niveaux (R de Ch. + 1 étage)

Déplacement de l'accès actuel (route) vers le nord.

Ce choix est motivé par la visibilité de l'emplacement et son accès rapide en bord de quai.

Ce choix pose question pour les Saint Vaastais :

- Sécurité pour les stagiaires de l'école de voile qui traverseront la route dans le virage devant la cale
- Impact visuel du bâtiment
- Nuisances du bruit de l'élévateur pour les employés qui y auront leurs bureaux
- Cette zone est déjà encombrée avec un mélange piétons/voitures/ manœuvres sur la cale et l'on vient y rajouter du trafic et des piétons

A ce stade, il n'y a pas encore d'esquisses des bâtiments disponibles. (il faut attendre février?)

Les membres du conseil portuaires ne sont pas consultés, nous demandons à être tenus informés dans les prochains Conseils Portuaires.

Bateaux en location hôtelière / Ubérisation :

A ce jour la SPL n'a pas pris de mesures vis à vis de cette pratique qui se développe.

La SPL doit y réfléchir.

Station de pompage des Eaux Noires :

De fréquents dysfonctionnements sont constatés par les usagers.

Selon le Port ce serait dû à des obstructions dans des coudes du conduit, mais l'accès pour démontage de cette partie n'est pas aisé. Des modifications sont prévues.

Bornes eau/électricité :

Les travaux de remise en état vont se faire rapidement selon le Port.

Branchement : pour éviter les temporisations, la SPL propose l'installation de décompteurs (pose de décompteur à la charge des utilisateurs pour 110€ puis électricité facturée)

État de propreté des pontons :

Selon la SPL, le nettoyage est à refaire constamment : donc nous comprenons qu'il est peu réalisé !

M. AUGER propose une répartition des bateaux, sur les pontons visiteurs, pour ne pas laisser de grandes zone vides hors saison (ceci paraît envisageable mais ne paraît pas soulever l'enthousiasme côté SPL)

La SPL indique avoir placé des hiboux sur les pieux.

Anciens quais envahis par la végétation :

Le traitement des plantes dans les joints des pierres est problématique : le sujet reste à traiter.

Annexe au CR : Tentative de budget 2018/2019 reconstitué par l'AUPPSV.

Poste (en k€)	2018 prévu initial	2018 atterrissage (pas de doc)	2019 transmis	2019 présenté (pas de doc)
Marge sur carburant	116,7		138	
Prestation vendues	867,3	866	920	898
Charges externes	954	466	759	759
(dont dragage)	460	130		475
Valeur ajoutée	30,3		299	
Impôts/taxes	95		99,5	
Charges de personnel	211		216	
Excédent d'exploitation	- 276,2	266	- 16,7	-16
Transfert de charges	35		17	
Reprise de provision	460		475	475
Dotations amortissements	133	149	152	152
Dotations provisions	2,5	124	124	124
Redevance 50	36,7		36	
Résultat d'exploitation	47		163	
Résultat financier	- 35		-32,6	
Résultat courant	12	26,9	130,4	130,4

Interrogation suite à ces chiffres : baisse des recettes 2019 de 22k€, maintient des coûts sans impact sur le résultat ?

St Vaast serait encore bénéficiaire pour les années 2018 et 2019 alors que Portbail et Barfleur seraient déficitaires